

COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 5 MAI 2008

Présents : Mmes BOCH Bérengère, BURDIN Cécile, FILLIOL Marie Laure, FILLIOL JORCIN Virginie, TOURT Annick et ZAPILLON Christelle
Mrs BOURGEOIS Yvan, CHOISEAU Yoann, GAGNIERE Cédric, GAGNIERE Pierre, GRAVIER Romain, JORCIN Jean Pierre, PEANT Sébastien, PILLOUD Gilbert et SUIFFET Gilbert

Secrétaire de séance : Annick TOURT

➤ APPROBATION du COMPTE-RENDU du 14 AVRIL 2008 :

Remarque de Virginie FILLIOL : il manque le compte-rendu du 3 avril 2008

Réponse du Maire : effectivement, il n'y a pas eu de secrétaire de séance de nommé, ce n'était pas gênant en soi puisqu'une seule décision a été prise qui a fait l'objet d'une délibération pour lancer la délégation de service public pour la Garderie Les P'tits Marrons, cette délibération a fait office de compte rendu. Le reste de l'ordre du jour a consisté en l'explication des intercommunalités, de leurs enjeux et la volonté du Maire d'être présent dans ce dispositif.

Remarque du Maire : il n'est pas possible de faire viser le compte rendu par tous les membres du conseil municipal avant diffusion, celui-ci est approuvé lors de la séance suivante et les remarques faites sur le compte rendu suivant. Il y a deux possibilités : soit un compte rendu synthétique sur lequel doivent être consignées toutes les décisions ; soit un procès-verbal pour qu'apparaissent toutes les discussions, auquel cas il vaut mieux enregistrer la réunion afin d'avoir un rendu effectif des débats.

Remarque de Sébastien PEANT : si possible bien noter les réflexions qui ont amené à prendre telle ou telle délibération.

➤ COMPTE-RENDU de DELEGATION d'ATTRIBUTIONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu de la délibération du 1^{er} avril 2008 portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire :

- décision du 23/04/2008 : renonciation à l'exercice du droit de préemption pour la vente d'un appartement, 94 rue du Mont-Cenis par Madame ALBRIEUX Jeannine épouse FABIANI,
- décision du 30/04/2008 : renonciation à l'exercice du droit de préemption pour l'apport en Société d'un appartement, 27 rue des Jardins par Monsieur et Madame Gilbert ZAPILLON.

➤ ATTRIBUTION des MARCHES de TRAVAUX pour la REHABILITATION de la PYRAMIDE du MONT CENIS :

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 avril pour procéder à l'ouverture des plis, et après analyse des offres propose de retenir :

Lot n° 1	Démolitions – Gros œuvre – VRD	MARTOIA BTP	74 896.71 € HT + option 510.78 € HT
Lot n° 2	Menuiserie bois – Passerelle	L'Atelier à Bois SARL	32 632.34 € HT
Lot n° 3	Cloisons – Doublages – Faux plafonds	SONZOGNI	12 272.95 € HT
Lot n° 4	Carrelage – Faïences – Sols souples	L'Angle de Carreau	12 770.40 € HT
Lot n° 5	Peintures intérieures	ROCCHIETTI	16 336.20 € HT + option 2 292 € HT
Lot n° 6	Electricité	BOROT	18 969.00 € HT
Lot n° 7	Sanitaires	MARCHETTI	6 955.00 € HT

Lot n° 8	Elévateur PRM	ATHIEA SERVICE	DIFFUSION	15 150.00 € HT
----------	---------------	-------------------	-----------	----------------

Soit un total hors options de 189 982.60 € HT (-1703% par rapport à l'estimation du maître d'œuvre de 228 981.75 € HT).

➤ **PERSONNEL SAISONNIER :**

Après avoir énuméré les postes existants en 2007 :

Il est décidé la création de 5 postes d'adjoints techniques saisonniers à temps complet, pour une durée de 6 mois (au lieu de 4 postes en 2007).

A la question de créer un troisième poste à l'année : il n'est pas possible de prendre quelqu'un en contrat saisonnier à l'essai, puis de transformer le poste en emploi permanent. En principe, cela doit être indiqué dès l'appel à candidature. Cette embauche sera étudiée à l'automne.

Le Maire précise que le conseil municipal crée les postes et qu'il nommera les candidats en accord avec l'adjoint responsable des travaux.

Pour la maison franco-italienne du Mont Cenis, il est décidé de créer comme les années précédentes 2 postes d'agent d'accueil du 13 juin au 14 septembre et 1 poste du 12 juillet au 17 août à temps complet, pour l'Espace multimédia : 1 agent du 25 juin au 31 août pour 99 h/mois et pour l'Eglise : 1 agent du 1^{er} juillet au 31 août pour 80 h/mois.

➤ **NAVETTE du MONT CENIS été 2008 :**

Comme l'année précédente une navette sera prévue tous les mardis du 8 juillet au 26 août avec un guide soit un fonctionnement de 7 jours.

➤ **TERRAINS :**

1/ terrain de l'ancien hangar à sel – ZA Lecheraine :

Le maire lit une lettre de Mr RIPOCHE Didier qui souhaite acquérir une bande de terrain le long de celui dont il est propriétaire. Il fait part de toutes les demandes parvenues en Mairie depuis 2001 dans l'ordre d'arrivée des courriers, ainsi que de la délibération du 21 février 2008 qui accorde un morceau du terrain (prix : 9€14 le m²) à la blanchisserie, un autre à Cédric GAGNIERE et conserve à la commune le troisième morceau afin d'y construire un atelier → choix fait en fonction de l'ordre d'arrivée des demandes puis des désistements de certains.

Le Maire précise qu'une délibération donne des droits et ne peut être annulée tout simplement, revenir sur une délibération peut conduire à un recours au tribunal administratif.

Yvan BOURGEOIS propose de réunir les différentes parties concernées et que la mairie joue un rôle de médiateur de façon à essayer de satisfaire ces différentes entreprises.

2/ terrains consort DUNAND.

Suite à la décision d'acheter plusieurs terrains appartenant aux consort DUNAND à 1€ le m² (délibération du 30/10/07), il est décidé de procéder par acte administratif.

3/ Construction du nouveau réservoir de Ste Marie :

Pour faire face au nouveau lotissement de St Martin, au vieillissement du réservoir actuel de Ste Marie, à sa trop petite capacité (160 m³) et au schéma directeur d'eau potable, un nouveau réservoir (400 m³) doit être construit. Le Maire expose le choix de l'emplacement : la parcelle X.22 à Saint-Martin est préconisée par la Société EDACERE (Maître d'œuvre) pour des raisons d'accessibilité et de meilleure intégration dans le paysage.

Il explique que l'ancien réservoir deviendra une station de pompage et l'eau sera refoulée (18 m³/h) dans le nouveau réservoir, en effet, il n'est pas possible d'envoyer l'eau directement des différentes sources vers le nouveau réservoir.

Après quelques précisions sur le choix de l'emplacement, il est décidé d'acquérir une partie de la parcelle X.22 (environ 860 m² nécessaires à la construction du réservoir) à 12 € le m², de déposer le permis de construire, de maintenir la demande de subvention pour la programmation 2009 du conseil général et de solliciter une autorisation de démarrage anticipé des travaux.

➤ **REPARTITION de l'ASSIETTE de la TAXE COMMUNALE sur les ENGINS de REMONTEES MECANIQUES ENTRE les COMMUNES du SIVOM**

Les entreprises exploitant des engins de remontée mécanique peuvent être assujetties en zone de montagne à une taxe communale, la commune de Lanslebourg Mont-Cenis a instauré cette taxe au taux de 3 % par une délibération en date du 19/03/1985 .

Avec la réorganisation du mode d'exploitation du domaine skiable et suite à la réunion du SIVOM où les différentes communes ont établi un projet de convention pour 30 ans, le conseil approuve les modalités de répartition de l'assiette de la taxe communale sur les engins de remontées mécaniques

35% Lanslebourg 35% Lanslevillard 25 % Termignon 5 % Sollières Sardières

➤ **AUTORISATION de SURVOL du RUISSEAU de la MADELEINE par le TELESIEGE de la TURRA**

A la suite des différentes autorisations qui ont été données pour le survol du domaine public et des propriétés privées, le dossier de demande de permis de construire pour le télésiège de la Turra doit être complété par une autorisation de survol du ruisseau de la Madeleine. Le conseil municipal délibère en ce sens.

➤ **PROROGATION DUP ZAC du PLAN des CHAMPS**

Le projet d'aménagement de la zone d'urbanisation « Le Plan des Champs » a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique par un arrêté du Préfet en date du 04/09/2003.

Dans leur quasi-totalité, les terrains, ont été acquis dans le cadre de la procédure engagée et transférés à la Commune après publication à la Conservation des Hypothèques des ordonnances d'expropriation rendues par le Juge de l'Expropriation (environ 420 comptes fonciers).

Quelques dossiers (4) n'ont pu être régularisés du fait de successions compliquées intervenues en cours de procédure.

Il est décidé de demander une prorogation de la déclaration d'utilité publique pour une durée de 5 ans et d'engager, le moment venu, une enquête parcellaire complémentaire à l'encontre des propriétaires concernés par les dossiers dont la régularisation n'a pas pu intervenir.

➤ **OPERATIONS PROGRAMMEES :**

1/ ZAC du Plan des Champs :

Le Maire explique que suite au remembrement-aménagement, trois zones ont été dédiées à une urbanisation future (10% des terrains mécanisables remembrés) Combe de Sainte-Marie, les Sablons, le Plan des Champs. Pour le Plan des Champs, un arrêté UTN a autorisé la construction de 25 000 m² de SHON d'hébergement touristique correspondant à 2 500 lits environ, une partie commerciale et 12 lots en hébergement individuel permanent ainsi que 500 m² de SHON d'habitat permanent.

Le lotissement ainsi qu'une résidence « Les Alpagnes de Val Cenis » ont été réalisés. Il reste donc sur la ZAC du Plan des Champs environ 1 000 à 1 500 lits d'hébergement touristique à construire.

Dans la partie grenouillère, Monsieur PERSYN a prévu de construire 100 lits en résidence de tourisme, en contrepartie, il rétrocèdera à la commune 200 m² de locaux à usage de garderie + 100 m² brut de béton pour l'accueil et l'école de ski.

Le programme de restructuration des remontées mécaniques a été calculé avec un apport de lits nouveaux pour arriver à un total d'hébergement touristique sur la station de Val Cenis de 16 000 lits.

L'opportunité d'une Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) sur la Maurienne a permis de créer des résidences de tourisme qui apportent une nouvelle clientèle à la station avec un nombre de lits qui a permis la réalisation d'environ 80% de la restructuration du domaine skiable. Cette ZRR se termine fin 2 010 et les avantages de la défiscalisation seront supprimés.

L'enjeu de la construction de ces derniers lits sur le Plan des Champs est d'intérêt capital.

Il permettra

- d'équilibrer le budget des remontées mécaniques (environ 1 M d'euros de chiffre d'affaires) et de ne pas se retrouver dans la même situation qu'après la construction de la télécabine du Vieux Moulin où les communes avaient dû apporter 2,4 M de Francs au Syndicat Intercommunal et ne plus investir dans les remontées mécaniques de 1983 à 2000,
- d'apporter 2 M d'euros dans les caisses communales en vendant le terrain déjà viabilisé,
- d'apporter chaque année environ 300 000 euros de taxe professionnelle supplémentaire. Cet argent permettra de financer les nouveaux projets communaux.

Suite à cet exposé, les candidats de la liste ouverte soulèvent plusieurs points :

Il y a déjà beaucoup de lits vides chez les particuliers, les taux de remplissage sont très aléatoires, certaines personnes se plaignent.

Nous avons perdu le label famille plus, nous perdons une certaine catégorie de clients, la clientèle est différente (voir le pour, le contre).

La promotion et l'animation sont quasi inexistantes ou très pauvres, il semble plus important de revoir ces 2 actions avant la création de nouveaux lits afin d'assurer déjà un meilleur remplissage de l'existant et attirer la clientèle.

Ne faut-il pas plutôt prévoir un terrain et complexe sportif pour l'après ski mais aussi pour nos jeunes ?

Ne dénature-t-on pas notre village, trop de constructions, ne reproduit-on pas ce qui s'est réalisé ailleurs ?

Sur un sujet aussi important ne devons-nous pas demander l'avis de la population locale ?

Réponse du Maire : la commercialisation des lits diffus est différente de celle des résidences de tourisme, des outils pour l'amélioration des appartements du village doivent continuer à être activés (ORIL, réhabilitation du patrimoine bâti ...)

Dans le cadre de la Taxe Professionnelle versée par la SEM du Mont-Cenis 450 000 euros supplémentaires vont abonder le budget de la Maison de Val Cenis afin de mettre en place une véritable promotion et commercialisation des hébergements de la station ainsi qu'une meilleure animation.

Le label Famille Plus a été perdu faute de places à l'accueil en garderie, un gros travail sur l'accueil en général doit être réalisé.

Il est possible de créer des animations sportives après-ski et terrain de sports (Herbefin). Il faut aussi les financer.

Au bout de 2 h de discussion, il est convenu de rencontrer les promoteurs qui ont déposé des dossiers : CAP VACANCES (600 lits) MONA LISA(800 lits) et PERSYN (1000 lits).

La séance est levée à 0h30 les derniers sujets seront traités au prochain conseil municipal le 22 mai.